



Bujumbura, le 24/04/2015

Réf : R.D.B/042/2015

Alerte sur la situation sécuritaire au Burundi

CONFIDENTIAL

✓
A. Madame le procureur de la Cour
Pénal International de La Haye
Pays Bas

Madame le Procureur,

Le Rassemblement des Démocrates Burundais, R.D.B en sigle, est une coalition des démocrates burundais non affiliés à aucun parti politique. Le R.D.B veut rassembler le peuple burundais pour défendre les valeurs de la démocratie, de bonne gouvernance, de la justice, de la solidarité, des libertés et d'indépendance. Au cours des échéances électorales prochaines, le R.D.B présentera des candidats aux élections législatives et un candidat à l'élection présidentielle.

Au nom du R.D.B, j'ai l'insigne honneur de m'adresser à votre haute autorité pour lancer un cri d'alarme et attirer votre attention sur le risque de violences au Burundi liées au processus électoral de 2015.

En effet, le Burundi se prépare à renouveler ses institutions démocratiquement élues de la base au sommet dont les principaux scrutins sont prévus en dates du 26 Mai, 26 Juin et 26 Juillet 2015. Ces élections suivent celles de 2005 et 2010 organisées après une décennie de guerre civile déclenchée en 1993 par l'assassinat du premier Président élu par le peuple dans un pluralisme politique.

Le parti qui gouverne le Burundi depuis 2005 est un ancien mouvement armée dénommée Conseil National de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie, C.N.D.D- F.D.D en sigle.

Pour le moment le Burundi est régi par une Constitution post transition issu d'un referendum organisé en 2004. Cette Constitution a été élaborée conformément aux Accords d'Arusha signés en Tanzanie, en Aout 2000. Une simple lecture de cette Constitution révèle que celle-ci limite à deux le nombre de mandats

Jan



présidentiels peu importe le mode d'élection utilisé (suffrage universel direct ou indirect).

Malgré ce verrou Constitutionnel limitant à deux le nombre de mandats Présidentiels, une partie des leaders du parti au pouvoir veut faire un coup de force Constitutionnel pour assurer la longévité au pouvoir du Président NKURUNZIZA en lui présentant comme candidat à l'élection présidentielle prochaine, et cela au prix d'une manipulation de la Constitution, sans même tenir compte des conséquences dramatiques qui peuvent en découler.

En vertu de l'Accord d'Arusha et de la Constitution burundaise, cette tentative d'augmenter le nombre de mandats présidentiels du Président NKURUNZIZA ne peut être interprétée que comme un coup d'Etat Constitutionnel et électoral car dans notre ordre juridique interne, le code électoral et la Constitution doivent être conformes à l'Accord d'Arusha. Or au paragraphe 3 de l'article 7 du Chapitre premier du Protocole II de cet accord, il est stipulé que le Président de la République : « est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels ».

Ce coup de force électoral du parti CNDD-FDD suscite une résistance de la communauté internationale, de la grande majorité de la population, de la société civile, de l'opposition, des indépendant, de l'Eglise catholique dont les fidèles représentent plus de 60% de la population burundaise ainsi que d'une grande partie des membres du parti au pouvoir lui-même.

Il n'y a donc aucun doute qu'en cas de ce coup d'Etat Constitutionnel et électoral du Président NKURUNZIZA, la masse populaire va faire une résistance citoyenne pour essayer de sauver la démocratie burundaise. Cette résistance pourrait déboucher sur une guerre fratricide où des crimes relevant de la Cour Pénale internationale pourraient être commis car l'appareil d'Etat est utilisé d'une façon partisane, l'espace politique est hermétiquement verrouillé, les dissensions au sein du parti au pouvoir sont fortes, les forces de l'ordre et les Imbonerakure (jeunes du parti au pouvoir) commettent régulièrement des actes de violence ciblés contre des membres de l'opposition et de la société civile.

De notre avis, les responsables du parti au pouvoir devraient être tenus responsables de toutes les conséquences découlant de ce coup d'Etat



Constitutionnel et électoral car ce sont eux qui veulent dresser une partie de la population contre une autre. La Cour pénale internationale devrait donc prendre en considération la situation burundaise et garder un œil sur le Burundi pour que si les crimes relevant de sa compétence sont commis, ils soient l'objet d'enquête rapide.

Au moment où la répression ciblée, la restriction des libertés politiques, l'intolérance politique et les violations graves des droits de l'homme sont devenus un quotidien de ceux qui s'opposent à ce coup d'Etat Constitutionnel et électoral, la Cour pénale internationale devrait indiquer clairement aux autorités burundaises et aux responsables des services de sécurité burundais que des actes de répression contre la population civile conduiraient à une enquête rapide de la Cour pénale internationale.

Le caractère inquiétant de la situation sécuritaire au Burundi est le suivant :

- Le Président du parti au pouvoir continue d'organiser de grandes manifestations dans le tout pays pour soutenir la candidature du Président NKURUNZIZA à l'élection présidentielle prochaine. Au cours de ces manifestations, les manifestants scandent des propos menaçant de lynchage, toute personne qui s'opposera à ce coup d'Etat Constitutionnel et électoral.
- Des jeunes affiliés au parti au pouvoir constituent une menace réel à tous ceux qui s'opposeront à ce coup d'Etat Constitutionnel et électoral ; en témoigne de milliers de réfugiés déjà enregistrés au Rwanda à cause de la terreur de ces jeunes affiliés au parti au pouvoir ;
- De hauts cadres du parti au pouvoir qui ont osé manifester leur opposition à la candidature du Président NKURUNZIZA ont été chassés de ce parti et ont perdu leurs postes dans le gouvernement du Président NKURUNZIZA. Au cours d'une conférence de presse, le porte-parole du parti au pouvoir, l'Honorable Gélase NDABIRABE, est même allé plus loin en affirmant que ces personnes méritaient d'être tuées.



- Des actes d'intimidation sont orchestrées contre la population civile, les journalistes des médias privés ainsi que les activistes de la société civile soit par les forces de l'ordre, soit par les jeunes affiliés au parti au pouvoir ;
- Le plus pire des cas est la répression musclée de la police exercée contre ceux qui ont osé descendre dans la rue pour manifester contre la candidature du Président NKURUNZIZA à l'élection présidentielle prochaine. Au cours de cette manifestation, des centaines de personnes dont des écoliers ont été interpellées et conduits mini militari en prison alors que ceux qui manifestent pour soutenir le régime de Bujumbura sont encadrées et protégées par la même police.
- Le congrès du parti au pouvoir attendu ce samedi 25 Avril 2015 est un congrès de tous les dangers car la grande majorité de la population a déjà fait savoir qu'en cas d'annonce officielle de la Candidature du Président sortant, elle descendra dans la rue pour manifester une résistance citoyenne à ce Coup d'Etat Constitutionnel et électoral tandis que ceux qui soutiennent ce Coup d'Etat ont juré de lyncher toute personne qui s'y opposera. Il y a aussi le grand risque que les forces de l'ordre soient utilisées pour commettre des abus graves contre ceux qui s'opposeront à ce Coup d'Etat.
- A cette situation s'ajoute les rumeurs sur la distribution des armes aux jeunes affiliés au parti au pouvoir et aux jeunes démobilisées afin qu'ils s'attaquent à tous ceux qui s'opposeront à ce Coup d'Etat.
- Il faut aussi signaler le caractère fragile de la paix au Burundi qui n'est pas encore totalement guéri des blessures de la guerre civile de plus de 13 ans ayant emporté des centaines de milliers de morts. A cela s'ajoute la circulation des armes dans la Région des Grands Lacs qui risquent d'être récupérées par des protagonistes à ce conflit potentiel.



A la lumière de ce qui précède, le R.D.B voudrait demander à la Cour Pénale Internationale ce qui suit :

- Prêter une attention particulière à ce qui se passe au Burundi en ces moments sécuritaires difficiles,
- En cas de violences, dépêcher sans tarder des émissaires et des magistrats de cette Cour afin de suivre de prêt la situation dans le souci d'identifier tous les auteurs crimes relevant de sa compétence,
- Lancer un avertissement vibrant au chef de l'Etat burundais et au président du parti au pouvoir ainsi qu'aux responsables des services de sécurité burundais en leur indiquant clairement que des actes de répression contre la population civile conduiraient à une enquête rapide de la Cour pénale internationale.

Espérant que cette correspondance constituera un cri d'alarme suffisant à la Cour Pénale Internationale pour prévenir et réprimer les crimes relevant de sa compétence qui pourraient découler du prochain processus électoral burundais, je vous prie d'agréer, Madame le Procureur, l'assurance de ma considération hautement distinguée.

MINANI Jérémie, Président du R.D.B et
Candidat Indépendant à l'élection Présidentielle de 2015



C.P.I à

- Son excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations-Unies à New York
- Conseil de sécurité des Nations-Unies
- Missions diplomatiques et consulaires accréditées au Burundi (toutes)